

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré,
tenue le 2 juillet 2019, à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire, préside la séance à laquelle
participent :

Madame Lynda Gravel
Madame Denise Villeneuve
Madame Valérie Roy
Madame Silvy Lapointe
Madame Carmen Gravel
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et
directeur général.

Six contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux du 3 et 17 juin 2019
03. Dossiers généraux
 - a) Adoption R. 789 fonds de roulement
04. Service incendie
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande fonds incendie
05. Service travaux publics
 - a) Rapport de comité
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande Fiesta
 - c) Club Quad circulation rue Honoré
 - d) Demande MDJ
 - e) Demande aide financière, Club Quad
 - f) Demande travaux – Club Quad
08. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité
09. Comptes payables
10. Lecture de la correspondance
11. Affaires nouvelles :
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

12. Période de questions des contribuables
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Silvy Lapointe l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

3. b) Acquisition presbytère

226-2019

2. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient adoptés les procès-verbaux du 3 et 17 juin 2019.

3. Dossiers généraux

227-2019

3. a) Adoption R.789 fonds de roulement

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

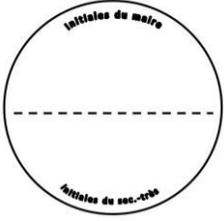
RÈGLEMENT NO 789

Ayant pour objet de modifier les règlements numéro 181, 204, 216, 367, 440 et 597 de la Ville de Saint-Honoré, en portant le fonds de roulement à 770 000 \$ en appropriant la somme de 370 000 \$ à même le surplus accumulé au 1er janvier 2019.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 569 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville de Saint-Honoré est autorisée à constituer un fonds de roulement ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt et d'utilité publics d'approprier une partie du surplus accumulé au 1er janvier 2019 au fonds de roulement de la Ville de Saint-Honoré ;

ATTENDU QU'avis de motion et projet du présent règlement ont été régulièrement donnés lors d'une séance régulière du conseil de la Ville de



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Saint-Honoré, tenue le 17 juin 2019 ;

À CES CAUSES, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères qu'il est ordonné et statué par le conseil de la Ville de Saint-Honoré et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le fonds de roulement de la Ville de Saint-Honoré est porté de 400 000 \$ qu'il était à la somme de 770 000 \$.

ARTICLE 3

Les articles 2 et 3 du règlement 181 de la Ville de Saint-Honoré, tels qu'amendés par l'article 3 du règlement 204, par l'article 3 du règlement 216, par l'article 3 du règlement no 367, par l'article 3 du règlement 440 et par l'article 3 du règlement 597 de la Ville de Saint-Honoré, sont à nouveau amendés de façon à lire 770 000 \$ au lieu de 400 000\$.

ARTICLE 4

Le conseil de la Ville de Saint-Honoré est autorisé à prélever à même le surplus accumulé au 1er janvier 2019, la somme de 370 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en force et en vigueur suivant la loi.

Lu en dernière lecture, à la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 2 juillet 2019.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Directeur général
Secrétaire-trésorier

228-2019

3. b) Acquisition presbytère

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Stéphane Leclerc à signer tous les documents et contrats nécessaires pour l'acquisition du presbytère situé au 3560, boul. Martel Saint-Honoré partie du lot 5 732 958 pour la somme de 1\$ auprès de la Fabrique de Saint-Honoré.

4. Service incendie

4. a) Rapport du comité

Madame Valérie Roy dépose le rapport incendie de juin 2019.

229-2019

4. b) Demande fonds incendie

ATTENDU QU'un fonds est accumulé à la MRC du Fjord-du-Saguenay au nom de la Ville de Saint-Honoré pour l'acquisition de véhicule incendie;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères

- QUE soit demandé le versement par la MRC du Fjord-du-Saguenay de la somme de 46 000 \$ pour financer l'achat d'un camion GMC 1500 pour les interventions lors du sauvetage hors route.
- QUE soit amendée la résolution 219-2019 pour préciser que l'acquisition est plus spécifique pour les interventions hors route.

5. Service travaux publics

5. a) Rapport du comité

Aucun rapport

6. Service d'urbanisme et environnement

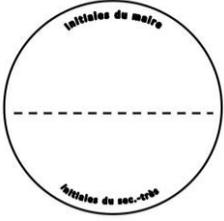
6. a) Rapport de comité

230-2019

Demande dérogation mineure 03-2019

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gaétan Hudon pour sa propriété sise au 551, rue de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à reconnaître la marge latérale gauche à 3.38 mètres au lieu de 4 mètres (13.12 pi) tel que mentionné à la grille des spécifications zone 113C du règlement de zonage 707 dans le



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

but d'aménager un logement au 2^e étage de la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gaétan Hudon et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la ville et affiché à l'hôtel de ville.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Aucune question

7. Service des loisirs

7. a) Rapport de comité

Madame Denise Villeneuve fait un rapport sur les activités de la Saint-Jean.

231-2019

7. b) Demande Fiesta

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés les responsables organisateurs de la Fiesta, tel que le prévoit l'article 31 du règlement 900 concernant les nuisances, d'animer à l'aide de haut-parleurs, les parties du tournoi de balle jusqu'à 4 heures du matin durant la période du 24 au 28 juillet 2019.

7. c) Club Quad circulation rue Honoré

Dossier reporté

232-2019

7. d) Demande MDJ – Aide financière

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QU'une demande d'aide financière soit autorisée au montant de 500 \$ à la Maison des Jeunes pour l'organisation du premier Open de sport extrême au skate parc de Saint-Honoré qui se tiendra le 20 juillet prochain.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

233-2019

7. e) Demande aide financière, Club Quad

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Valérie Roy
et résolu majoritairement (mesdames Lynda Gravel et Silvy Lapointe votent contre)

QUE soit autorisée une aide financière de 670.30 \$ au Club Quad Aventure Valin pour l'installation d'une clôture avec ouverture permettant tant aux usagers qu'à l'entretien du sentier d'obtenir pleine sécurité.

234-2019

7. f) Demande travaux – Club Quad

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Valérie Roy
et résolu majoritairement (mesdames Lynda Gravel et Silvy Lapointe votent contre)

QUE soit autorisée la fourniture de 8 voyages de gravier au Club Quad Aventure Valin, sur le chemin adjacent aux lots 47 et 48 rang 9, chemin du Cap afin de rendre plus sécuritaire le sentier de VHR.

8. Service communautaire et culturel

8. a) Rapport du comité

Aucun rapport

235-2019

9. Comptes payables

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en juin au montant de 330 677,84 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 27 juin 2019 et autorise le paiement des comptes au montant de 603 701,02 \$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 28 juin 2019.

ABTECH SERVICES EQUIPEMENT D'ARPENTAGE	333.43 \$
ADECCO SERVICES DE RH LTÉE	6 762.72 \$
APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES	207.71 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	45.94 \$
BEN GIRARD & FILS LTEE	3 421.57 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	834.88 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	86 834.87 \$
BRIDECO LTEE	8 683.79 \$
CENTRE D'AUTONOMIE	287.44 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE	159.82 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	8 467.04 \$
CLOTUREX INC.	1 180.38 \$
CMP MAYER INC.	5 703.91 \$
CONSTRUCTION J.&R. SAVARD	9 225.51 \$
CONSTRUCTION S.R.B.	792.34 \$
CORP. DU TRANSPORT ADAPTE SAGUENAY-NORD	12 435.47 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	4 539.94 \$
DELOITTE S.E.N.C.R.L	4 024.13 \$
DICOM EXPRESS	162.49 \$
DISTRIBUTION MIGH INC.	517.16 \$
DISTRIBUTION MOBUS INC	82.32 \$
ED PRO EXCAVATION	4 011.19 \$
LES ENTREPRISES BELANGER ET TREMBLAY INC	16 191.16 \$
ENVIROMAX INC.	2 816.89 \$
ENVIRONEX	1 072.71 \$
EUGENE ALLARD	76.15 \$
FABRICE TREMBLAY PHOTOGRAPHE	1 073.82 \$
FERBLANTERIE MARCEL GUAY	656.97 \$
FILTRE SAGLAC INC.	1 151.36 \$
GAUDREAU, SAUCIER, SIMARD, AVOCATS	479.45 \$
GESPRO EQUIPEMENT DEMOLITION INC.	795.03 \$
GESTION HOUDE ET LÉVESQUE	50.54 \$
GIVESCO	593.27 \$
GRAVY-LET	313.44 \$
GROUPE LAM-E ST-PIERRE	1 676.35 \$
HYDROMEC INC - CHICOUTIMI	436.49 \$
INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAUT	367.35 \$
INTER CITE USINAGE	3 966.65 \$
INTER-LIGNES	1 541.33 \$
JAMBETTE ÉVOLUJEUX	48 536.71 \$
JAPY ÉLECTRIQUE 2016 INC.	190.43 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	312.82 \$
LAVEURS DE VITRES R.S.	200.00 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	652.59 \$
LEON MAURICE VILLENEUVE EXCAVATION	41 425.98 \$
L'INTERMARCHE	74.98 \$
LOCATION D'EQUIPEMENT LTEE	168.38 \$
MACPEK INC.	825.73 \$
MALTAIS ANDRE	906.69 \$
MESSER CANADA INC. 15687	497.49 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	162 065.29 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	10 290.26 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	295.77 \$
PG SOLUTIONS INC.	442.65 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	722.97 \$
PIECES D'AUTOS P.L. LTEE	32.51 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	26.06 \$
PLEBUS	4 690.53 \$
PRAXAIR PRODUCTS INC.	139.35 \$
PR DISTRIBUTION	154.48 \$
PRODUITS BCM LTEE	15 753.00 \$
LES PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	123.83 \$
RAYMOND MUNGER (1983) INC.	17 246.25 \$
REFUGE DES ANIMAUX	804.83 \$
REGIE DES MATIERES RESIDUELLES	531.73 \$
LES RÉNOVATEURS	5 760.25 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	419.66 \$
ROLAND SPENCE & FILS	476.40 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SEL WARWICK INC.	6 737.54 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	681.18 \$
LES SERRES LOUISE TURCOTTE INC.	5 071.89 \$
S.P.I. SANTÉ SÉCURITÉ INC.	1 378.76 \$
SERVICES MATREC INC.	25 111.69 \$
SERVICES SANITAIRES R. BONNEAU INC.	21 702.68 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	5 378.62 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	9 779.48 \$
SPARTA INDUSTRIEL INC.	6 386.86 \$
SPECIALITES YG LTEE	109.59 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	13 254.23 \$
TELENET INFORMATIQUE INC.	25.35 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTEES	816.98 \$
TRANSPORT REMORQUAGE ES 9365-3707 QC INC	172.51 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.	940.45 \$
TUVICO	412.58 \$
	<hr/>
	603 701.02 \$

10. Lecture de la correspondance

236-2019

Départ à la retraite

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acheminée une lettre de félicitations à monsieur Stéphane Tremblay, adjudant-maître qui prend sa retraite des forces armées canadiennes le 1^{er} août 2019 après une carrière de 27 années de service.

237-2019

Festival de la Chanson St-Ambroise

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé l'achat de 2 billets au coût unitaire de 85 \$ pour participer au souper-spectacle annuel du Festival de la chanson de Saint-Ambroise qui se tiendra le 16 août prochain.

11. Affaires nouvelles

Aucun sujet

12. Période de questions des contribuables



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

- Lot 47
- Circulation VTT
- Résidence pour personnes âgées

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 5 août 2019.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h14 par Lynda Gravel.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc
Secrétaire-trésorier et
Directeur général